

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Arrêté du

04 SEP. 2023

portant désignation des membres des bureaux des sections du Conseil national des universités pour les disciplines de santé

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 87-31 du 20 janvier 1987 modifié relatif au Conseil national des universités pour les disciplines de santé ;

Vu l'arrêté du 15 juin 1992 modifié fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du Conseil national des universités pour les disciplines de santé ;

Vu l'arrêté du 29 juin 1992 modifié fixant la liste des sections, des sous-sections et des options ainsi que le nombre des membres de chaque section et sous-section des groupes du Conseil national des universités pour les disciplines de santé ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 portant nomination et désignation au Conseil national des universités pour les disciplines de santé.

Arrête

Article 1er

Sont désignés membres du Conseil national des universités pour les disciplines de santé :

DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES

Section 80 : Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé

Président de section : M. Frédéric LAGARCE, professeur des universités-praticien hospitalier

1^{er} vice-président : M. Pascal HOUZE, professeur des universités-praticien hospitalier

Section 82 : Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques

Présidente de section : Mme Pascale GAUSSEM, professeur des universités-praticien hospitalier

1^{er} vice-président : M. Kamel SAID, professeur des universités-praticien hospitalier

DISCIPLINES DES SCIENCES DE LA REEDUCATION ET DE LA READAPTATION ET DES SCIENCES INFIRMIERES

Section 91 : *Personnels enseignants-chercheurs des disciplines des sciences de la rééducation et de
réadaptation*

Président de section : Mme Peggy GATINOL, professeur des universités

1^{er} vice-président : Mme Anaïck PERROCHON, maître de conférences des universités

Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera déposé sur le site <http://enseignementsup-recherche.gouv.fr> à la rubrique « ressources humaines », « concours, emploi et carrières », « personnel enseignant du supérieur et chercheurs », « enseignants-chercheurs des disciplines de santé », « Conseil national des universités pour les disciplines de santé ».

Fait le

04 SEP. 2023

La ministre de l'enseignement supérieur

et de la recherche

Par délégation,

La cheffe du département des personnels

enseignants chercheurs des disciplines de santé



Francia COMA